

Présents :

Le Président : M. François de MAZIÈRES

Les Vice-présidents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Pascal THEVENOT, M. Olivier LEBRUN.

Les autres membres du Bureau :

M. Arnaud HOURDIN, M. Patrick CHARLES.

Sont excusés :

Les Vice-présidents :

M. Bernard DEBAIN.

Les autres membres du Bureau :

M. Patrice PANNETIER.

Nombre de membres du Bureau : 19

Nombre de membres présents : 17

OBJET : Attribution d'un mandat spécial à M. Claude JAMATI, vice-président en charge des transports, pour la journée thématique sur les nouvelles opportunités du stationnement les 29 et 30 mars 2017.

Le Bureau, légalement réuni le 29 juin 2017 sous la présidence de M. François de MAZIÈRES,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2123-18, L.5211-14, L.5211-10 et L. 5216-5-VI ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc, n° 2016-06-25 du 27 juin 2016, déléguant notamment la prise en charge immédiate ou le remboursement des frais de mission des élus communautaires dans le cadre de mandats spéciaux ;

L'ensemble des élus communautaires a le droit au remboursement de frais nécessités par l'exécution de mandats spéciaux.

Un mandat spécial est une mission précise, limitée dans la durée, nécessitant des déplacements inhabituels et indispensables et accomplie dans l'intérêt des affaires de la communauté d'agglomération.

Le Conseil communautaire a délégué au Bureau communautaire la qualification de mandat spécial d'une mission.

Le Bureau communautaire est donc amené à se prononcer.

DÉCIDE :

1) de conférer le caractère de mandat spécial à la participation à la manifestation suivante accomplie dans l'intérêt de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à :

2)

Nom de l'élu	Fonction	Objet	Dates	Destination
Claude JAMATI	Vice-président	Journée thématique Trans.Cité «Les nouvelles opportunités autour du stationnement » «Point d'actualité sur la réforme territoriale »	29 et 30 mars 2017	Toulon

3) de payer uniquement les frais de la nuitée du 29 mars 2017 exposés dans le cadre de cette mission directement à Trans.Cité sur facture ;

4) d'inscrire cette dépense au budget de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au chapitre 65 : «autres charges de gestion courante », nature 6532 : «frais de missions », fonction 020 : « administration générale » ;

5) que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;

6) qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet des Yvelines,
- ✓ Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.

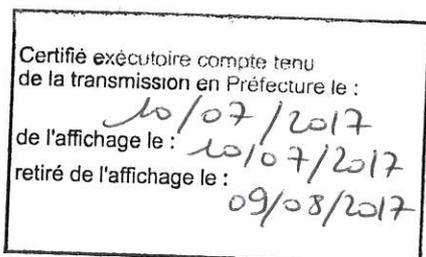
M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : **17**

Nombre de suffrages exprimés : **17**

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait à Versailles en deux exemplaires originaux,
Le 29 juin 2017.



Pour le Président et par délégation,

Olivier BERTHELOT
Directeur général des services